



Adresse postale

Association GERPLA
Le Puy Basset - 15140 FONTANGES
Tél: 06 21 44 50 22

secretariat@gerpla.fr
www.gerpla.fr

Assemblée Générale Ordinaire 2022

Le Gerpla est heureux de vous inviter à participer à son Assemblée Générale Ordinaire le :

Mercredi 28 septembre 2022 de 14h30 à 18h00
en **visio-conférence**

via le lien suivant : <https://meet.jit.si/AssembleeGeneraleGERPLA>

À l'ordre du jour :

- **14h30** : Installation de l'Assemblée Générale Ordinaire, validation des adhésions et répartition des pouvoirs de représentation des adhérent·es absent·es ; nomination d'un·e maître·sse du temps et d'un·e scribe.
- **14h50** : Présentation et approbation des bilan moral, rapport d'activité et bilan financier ;
- **16h** : Nouvelles adhésions et visites de cooptations
- **17h** : Nouvelle composition du Comité de Coordination ;
- **17h15** : Élaboration et approbation du projet associatif 2022 ;
- **17h45** : Trouver une date pour l'AGO 2023.
- **18h** : clôture de l'AGO 2022.

Merci d'annoncer votre participation à cet événement par mail à secretariat@gerpla.fr avant le **vendredi 23 septembre**.

Si vous ne pouvez pas vous rendre disponible à la date choisie, **merci de remplir et nous renvoyer une procuration** (voir page suivante).

Bien amicalement,
L'équipe du CC et la secrétaire

PROCURATION DE REPRÉSENTATION
Assemblée Générale Ordinaire¹
Mercredi 28 septembre 2022
de 14h30 à 18h en visioconférence

Si vous ne pouvez pas être présent-es à l'Assemblée Générale Ordinaire du GERPLA,
merci de renvoyer dès maintenant par courriel (secretariat@gerpla.com)
avant le 23 septembre 2021, la procuration ci-dessous, dûment complétée et signée.

Sauf si vous désignez un lieu de vie et d'accueil dont vous êtes assuré-es de la présence,
merci de **ne pas compléter** le nom du/de la représentant-e. Nous répartirons les procurations
en début de séance, une par adhérent-e présent-e.

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA)

donne procuration au LVA adhérent présent

Si vous souhaitez être en concertation avec votre représentant-e désigné-e en début de
séance plénière avant d'engager les votes prévus des trois bilans statutaires (2021) et des
projets associatif et budgétaire (2022), veuillez indiquer votre numéro de téléphone, auquel
vous vous engagez à être **joignable le 28 septembre entre 15h30 et 16h30** :

.....

Fait à le

Nom et qualité, signature et cachet du Lieu

1 En AGO, les décisions sont prises par au moins la moitié des membres adhérent-es actif-ves, présent-es ou représenté-es, à
jour de leur cotisation.